

AVIS AU PUBLIC
Etablissements classés

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés, l'Inspection du Travail et des Mines a transmis à l'Administration communale de Mamer le dossier de demande d'autorisation n° :

3A/2024/1119/173

ayant pour objet :

pour l' exploitation d'un ascenseur à l'adresse 2, rue du Centre, L-8219 Mamer

au demandeur :

Kone, 18, rue du Commerce, L-3895 Foetz au nom et pour le compte de la copropriété de la résidence

Mamer, le 01/07/2024

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



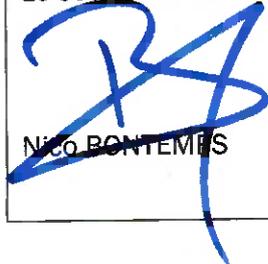
Luc FELLER

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Il est certifié que le présent avis est publié et affiché conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10/06/1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour et pour une durée de 15 jours, soit du **01/07/2024** jusqu'au **16/07/2024** inclus.

Mamer, le 01/07/2024

Le secrétaire communal,



Nico BONTEMPS

Le bourgmestre,



Luc FELLER